

## L'ALENA ET LES SERVICES COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

### L'INDUSTRIE CANADIENNE

- ◆ La valeur des exportations canadiennes totales de services vers tous les pays s'établit à 23,4 milliards de dollars.
- ◆ Les services commerciaux et professionnels constituent 20 p. 100 des exportations de services du Canada.
- ◆ Les points forts du secteur canadien des services comprennent les services techniques et de consultation dans le domaine de l'exploitation minière, des forêts et de l'agriculture, la production et la distribution d'énergie hydro-électrique; les services d'exploration, les services dans le domaine du génie et de l'environnement; les services scientifiques liés aux ressources; les télécommunications, les communications téléinformatiques et les logiciels; la formation générale et professionnelle et les services de biotechnologie.
- ◆ L'industrie canadienne du génie-conseil est l'une des plus développées du monde; les recettes qu'elle tire des projets étrangers s'élèvent à plus de 590 millions de dollars.
- ◆ L'industrie de la géomatique (arpentage et cartographie) touche des recettes de 92 millions de dollars au titre des exportations.

### CONTENU DE L'ACCORD

- ◆ Obligation d'établir des normes et des critères mutuellement acceptables en matière de services professionnels, en vertu desquels les critères concernant l'autorisation d'exercer, doivent être objectifs et transparents. Les professions assujetties à la réglementation provinciale sont encouragées à reconnaître les titres des autres pays signataires de l'ALENA, mais elles ne sont pas obligées de le faire.
- ◆ Suppression d'ici deux ans des prescriptions relatives à la citoyenneté pour l'octroi de l'autorisation d'exercer et la reconnaissance des services professionnels.
- ◆ Engagement d'établir des procédures pour l'octroi aux ingénieurs étrangers d'une autorisation temporaire d'exercer.
- ◆ Amélioration des dispositions relatives à l'autorisation de séjour temporaire pour les gens d'affaires en visite, les commerçants et les investisseurs, les personnes mutées à l'intérieur d'une société et les titulaires de plus de 60 professions. Accès en franchise de droit du matériel et des échantillons accompagnant les gens d'affaires en visite.
- ◆ Chapitre exhaustif sur les droits de propriété intellectuelle visant à protéger les inventeurs et les créateurs (p. ex. de logiciels).

### AVANTAGES POUR LE CANADA

- ◆ Meilleur accès aux marchés publics américains et mexicains pour divers fournisseurs de services du Canada, notamment les sociétés de conception de logiciels, les architectes et les ingénieurs.
- ◆ L'économie en expansion du Mexique aura besoin d'un apport de plus en plus diversifié dans le secteur des services. De nouveaux débouchés s'offriront aux fournisseurs canadiens de services de consultation.